

SCP Catherine BONNAUD  
et Nicolas VALENTINI  
Commissaires de Justice  
12 avenue Eisenhower - Centre  
d'Affaires - BP 40919 -  
84090 AVIGNON  
Tél 04.90.16.53.53  
Email: cbonnaud@wanadoo.fr -  
Adhérent CIL N°1666

## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DES LIEUX (Article R322-2 du code des procédures civiles d'exécution)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE HUIT SEPTEMBRE

Heure de début : 15 heures 15

Heure de fin : 15 heures 33

Je soussigné, Maître Nicolas VALENTINI, Commissaire de Justice associé, membre de la SCP Catherine BONNAUD et Nicolas VALENTINI, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence d'AVIGNON (Vaucluse), y demeurant 12 avenue Eisenhower, Centre d'Affaires Eisenhower.

### A LA DEMANDE DE :

La société UNION MATERIAUX, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le n° 455 800 482, ayant son siège social 287 avenue de Boirargues, CS19001 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice y domicilié ès qualité, venant aux droits de la SAS GERVAIS MATERIAUX

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en la personne de Maître Samira BENHADJ, Avocat au barreau de CARPENTRAS, 39 avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS, Avocat postulant, et la SELARL DELRAN BARGETON DYENS SERGENT ALCADE, 6 rue Saint Thomas 30000 NIMES, Avocat plaidant.

### AGISSANT EN VERTU :

D'un jugement rendu le 09 septembre 2019 par le Tribunal de Commerce d'Avignon, signifié le 02 octobre 2019, à ce jour exécutoire et définitif ainsi qu'il appert d'un certificat de non appel délivré par la Cour d'Appel de Nîmes le 07 novembre 2019.

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié le 12 juillet 2023, demeuré infructueux.

Des dispositions des articles R322-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

#### Article R322-1 :

« À l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux dans les conditions prévues par l'article L322.2 »

#### Article R322-2 :

« Le procès-verbal de description comprend :

- 1° La description des lieux, leur composition et leur superficie
- 2° L'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent
- 3° Le cas échéant, le nom et l'adresse du syndic de copropriété
- 4° Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant. »

Réquisition m'ayant été faite d'avoir à procéder à la description du bien immobilier ci-dessous désigné :

Un terrain non bâti sis sur la Commune de PERNES-LES-FONTAINES (Vaucluse), cadastré Section AO, numéro de plan 160, terres mortes, d'une contenance cadastrale de 11 A 90 CA.

## ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

FAISANT ÉLECTION DE DOMICILE

#### COUT DE L'ACTE (Décret n° 2016-230 du 26-02-2016)

Art R444-3 Emolument	219.16
Art A. 444-48 Transp.	7.67
T.V.A. 20.00 %	45.37
Total T.T.C. Euros	272.20



Appartenant à :

Monsieur **AKDENIZ Canpol**, né le 29 août 1983 à AVIGNON (84), de nationalité française, demeurant 42 rue de Mulhouse, 68300 SAINT LOUIS.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION ET Y FAISANT DROIT,**

Certifie m'être transporté ce jour **VENDREDI HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS**

Sis sur la commune de **PERNES-LES-FONTAINES (VAUCLUSE)**, parcelles cadastrée Section AO, numéro de plan 160

**J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS ET DESCRIPTIONS SUIVANTES :**

#### **DESCRIPTION DES LIEUX ; COMPOSITION ET SUPERFICIE**

Le terrain dont s'agit est accessible par un chemin communal prenant naissance au niveau du chemin de Cunty.

Le revêtement du chemin communal est très sommaire ; en l'état d'un sol en partie gravillonné.





Le terrain est situé à l'extrémité du chemin, sur la droite. Il est planté d'essences végétales spontanées et anarchiques. Aucune construction n'y est édifiée.

Aucun bornage n'est visible.



### Superficie

Il ressort des documents hypothécaires et du cadastre que la superficie totale du terrain est de 11 CA 90 A, soit environ 1190 m<sup>2</sup>.

### **INDICATION DES CONDITIONS D'OCCUPATION ; IDENTITE DES OCCUPANTS ; MENTIONS DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT**

Le bien est libre de toute occupation.

### **IDENTITE DU SYNDIC DE COPROPRIETE**

Le bien n'est pas soumis au statut de la copropriété.

### **RENSEIGNEMENTS UTILES SUR L'IMMEUBLE**

#### Environnement :

Après renseignement auprès de la Mairie de PERNES-LES-FONTAINES, il apparait que le terrain n'est pas constructible.

Il est situé en zone agricole et se trouve dans le périmètre risque incendie, aléa B3.

#### Montant des charges / impôt foncier :

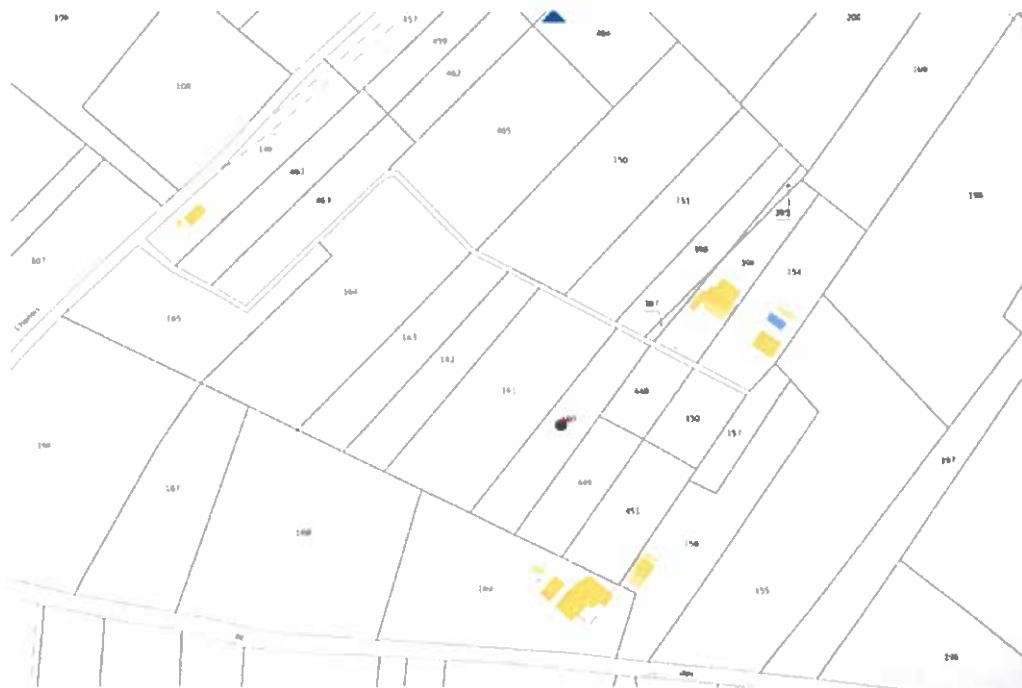
Selon le relevé de propriété ci-dessous, aucune taxe foncière n'est due.

#### Localisation du bien :





Extrait matrice cadastrale :



Mes opérations étant terminées, je me suis retiré et ai dressé le présent procès-verbal de description sur CINQ pages pour servir et valoir ce que de droit.

**Maitre Nicolas VALENTINI**  
**Huissier de Justice**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' followed by a cursive 'V' and a period.

